

# Recommandations pour la création d'un Certificat d'études complémentaires (CEC)

Dans le cadre du développement de ses programmes de Formation Professionnelle Continue, la Faculté de Médecine de Tunis encourage la création de nouveaux certificats d'études complémentaires. Ces derniers doivent répondre aux recommandations suivantes :

## 1. Intitulé précis du CEC

## 2. Motivations de l'enseignement

Motivations justifiant la proposition du CEC en situant la place de la formation proposée par rapport aux formations existantes (faculté, collège, autres CEC..). Il est à rappeler que les enseignements destinés à une seule spécialité sont du ressort des collèges de spécialité. L'avis des sections (ou des départements) et des collèges concernés est exigé.

## 3. Comité de pilotage

Tout CEC doit être piloté par un comité de pilotage. Ce comité comprend 5 membres (ou plus) dont au moins le(la) coordinateur(trice) et deux membres sont de rang A.


Exceptionnellement une co-coordination peut être accordée. Les deux co-coordonateurs doivent être enseignants de la Faculté du rang A et de spécialités différentes. Le rationnel de la co-coordination doit être argumenté. Un enseignant ne peut coordonner qu'un seul CEC.

## 4. Objectifs du CEC

Préciser de façon détaillée les objectifs éducationnels généraux et intermédiaires de l'enseignement et de son impact sur la formation des candidats postulants ainsi que sur leur activité professionnelle.

## 5. Public cible et critères de sélection :

Les CEC sont destinés prioritairement aux médecins (diplômés ou en cours de formation) . Le profil exigé et les critères de sélection des candidats sont établis

	<b>Recommandations pour la création d'un Certificat d'études complémentaires (CEC)</b>	CPE-FR-27-00
		22/04/2024
		Page : 2/2

par le comité du pilotage et mis à la disposition des postulants. Les critères de sélection doivent être mentionnés sur la fiche signalétique du CEC.

## 6. Enseignement :

L'enseignement dure une ou deux années. Il s'agit d'un enseignement théorique associé ou non à des stages pratiques ou à des séminaires de formation.

## 7. Modalités d'évaluation

Chaque enseignement se termine par une évaluation écrite (session principale et de rattrapage).

En plus de l'examen écrit, les conditions de réussite du CEC peuvent exiger la validation d'un stage, la validation d'un projet de fin d'étude ou de toute autre modalité d'évaluation.

## 8. Fiche signalétique

Chaque CEC dispose d'une fiche signalétique figurant sur le site de la FMT dans la rubrique développement professionnel continu. Le modèle de fiche signalétique comprend les coordonnées du coordinateur, les objectifs du CEC, le public cible, les critères de sélection, la capacité d'accueil, le déroulement de l'enseignement et les modalités d'évaluation.